# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Jeudi 19 Décembre 2019*

**Présents :** MM. RIPPERT (Président), BERTHELOT, BOUVERAT, LECELLIER, LOPEZ, CAZEAUX.
**Excusé :** M. CORBIERE.

*****

### Mairie à CDTIS.

Courrier COMETE DE SARRIANS nous signalant que les travaux pour la réfection des vestiaires arbitres ne sont toujours pas engagés, de ce fait les rencontres se déroulent sur le terrain de LORIOL.

Mairie de CHEVAL BLANC visite du stade Pierre FABRE pour la création de terrains Foot A5 & Foot A8.

Mairie d'ENTRAIGUES demande de dérogation concernant la liaison vestiaires/terrain en cours de réalisation jusqu'au 21 Février 2020.

*****

### DIVERS – INFORMATION

La CDTIS reprendra sa permanence le Jeudi 9 Janvier 2020 de 14h30 à 17h00.

***Président : M. Etienne RIPPERT*** ***Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT***